Mairie de CHARTAINVILLIERS 28130

Téléphone: 02 37 32 32 91 Email: mairie.chartainvilliers@wanadoo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 27 / 2022

OBJET:

MAINTIEN DU CCAS

Date de la convocation du Conseil Municipal:

30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 Juin, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents: MM. Danielle BENOIST, Cécile de BEIR, David CHOLLEY, Serge DROIT, Janine CHEUL, Guy BOUAZIZ, Dominique LEJEUNE, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Thierry GARNIER et Claudie PICHOT

Était absent non excusé :

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire.

Vu la proposition de M. Fontaine, trésorier principal de la trésorerie de Maintenon de supprimer le CCAS de la commune au profit d'une commission communale à vocation sociale, recue par mail le 17 Mai 2022.

Considérant le caractère confidentiel lié au CCAS et son budget autonome.

Le Maire propose au conseil municipal de conserver le C.C.A.S

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE:

DE CONSERVER le C.C.A.S et son budget

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire







Certifié exécutoire

Compte tenu de sa Réception en Préfecture Le Of Tviller 822

Et de sa publication